



## Comité technique SPIP du 24 Juin 2016

### Déclaration liminaire unitaire de l'Intersyndicale Insertion et Probation

### Pourquoi nous ne siégerons pas.

Madame la Présidente,

Depuis plus de 4 mois, l'ensemble des personnels des SPIP est engagé dans une mobilisation d'ampleur historique. Privés du droit de grève, et malgré les menaces et les sanctions déguisées, **ces personnels mènent une lutte imaginative et déterminée pour une juste reconnaissance statutaire et indemnitaire à la hauteur de leurs missions, et pour une amélioration de leurs conditions de travail. Ce mouvement ne s'essouffle pas, loin de là, et nous vous remettons aujourd'hui un pavé de tracts locaux récents démontrant la force et la détermination des personnels !**

Aujourd'hui, madame la Présidente, l'intersyndicale insertion probation prend acte, au vu de la dernière réunion, de votre volonté de dialoguer et de vouloir sortir « par le haut » de ce mouvement. En effet, cette réunion du 17 juin a été pour l'intersyndicale une réunion que nous avons qualifiée de première réunion de travail sérieuse. **Et pour cause, vous nous avez enfin présenté des éléments concrets permettant de nous éclairer sur ce que porte l'Administration.**

**Mais à ce jour, pour l'intersyndicale Insertion et probation, le compte n'y est pas encore et aucun engagement n'est ferme !**

En effet, si des perspectives intéressantes d'évolution semblent atteignables pour les CPIP, il n'en n'est rien pour les DPIP, pour qui les propositions sont méprisantes.

La question de l'égalité de traitement pour la retraite des ASS comporte encore trop peu de garanties. Pendant ce temps des collègues voient toujours leur retraite injustement amputée de plusieurs centaines d'euros.

En outre, **le rejet de l'exclusion du RIFSEEP est un affront de plus** : pourquoi ce qui est possible pour 30 000 personnels ne l'est pas pour 4 000 ? Le combat reste entier et nous devons le mener encore avec force !

De plus, **encore un point noir : les arbitrages sur les recrutements sont essentiels !** Nous savons que les personnels des SPIP croulent sous des charges de travail délirantes : **plus de 100 personnes à prendre en charge par CPIP demeurent le lot quotidien des professionnels des SPIP asphyxiés et au bord de la rupture... Près de 90 postes de DPIP laissés vacants à l'issue de la CAP de la semaine dernière et ce malgré l'accueil de 9 personnes en détachement.**

Enfin, alors que vous reconnaissez le bien fondé des revendications des personnels et la légitimité de leur lutte, **les retenues sur salaire se multiplient sur le terrain.** Or, ces dernières, qui sont sans motivation juridique étayée, répondent à des modalités d'action qui n'ont jamais entravé la continuité du service public. L'intersyndicale, qui a notamment mis en place une cagnotte de solidarité, apporte tout son soutien à l'ensemble des collègues qui font les frais de ces sanctions déguisées.

**Pour toutes ces raisons, l'intersyndicale insertion probation a pris la décision de ne pas siéger aujourd'hui** au CT SPIP, à l'ordre du jour duquel figure pourtant la modification d'un arrêté relatif à la formation des CPIP, qui entérine la fin de la pré-affectation et qui **serait donc une première victoire à mettre au crédit de la lutte menée par les personnels.**

Mais nous savons que la pré-affectation a été imposée aux personnels et sans concertation avec les organisations syndicales représentatives. Nous savons que pour y mettre fin conformément à vos préconisations, madame la présidente, et conformément aux engagements pris par la Chancellerie, vous saurez vous passer de nous **sur ce point**, « nous ne vous en tiendrons pas rigueur » !

Mais l'urgence est autre pour l'intersyndicale insertion probation : il est impératif de pousser au plus loin les revendications légitimes des personnels qu'elle représente. Il est impératif que la « sortie par le haut » que vous préconisez ne donne pas sur une voie de garage réservée à certains corps. **Comme nous nous y sommes engagés, nous poursuivrons les discussions sur le projet de relevé de conclusions permettant d'aboutir à des décisions répondant aux revendications justes et légitimes des personnels, et démontrant une reconnaissance à la hauteur de leurs missions.**

*Paris, le 24 juin 2016*